

DEPARTEMENT
AISNE

De la commune de PASSY-EN-VALOIS

Séance du 04 juillet 2017

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Exprimés
9	5	6

Date de la convocation
28 juin 2017

Date d'affichage
11 juillet 2017

Le quatre juillet deux mille dix-sept à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Alexandre Quénardel, Maire.

Présents : QUENARDEL Alexandre - ROUY Xavier - DESAUBEAU Roger - PAYER Charline - MERCIER Jean-Paul

Absent excusé : LANGLET Stéphanie -

Absent : VOISIN Sandra- KALNIN Isabelle - de MALEYSSIE Sabine

Représenté : LANGLET Stéphanie donne pouvoir à Alexandre QUENARDEL

Secrétaire : Alexandre QUENARDEL

OBJET : Approbation du zonage pour l'assainissement

2017-07/16

Vu le code de l'environnement,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2224-10,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles R 2224-8,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2014
Vu le dossier de révision de zonage réalisé par Beimo.

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
Décide d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est annexé à la présente,
Décide d'approuver les principes de gestion des eaux usées et des eaux pluviales établis dans le cadre du zonage assainissement,

Fait à Passy-en-Valois, le 04 juillet 2017

Le Maire,



Alexandre QUENARDEL